

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20231213-DEL2023_33-DE



Délibération n°2023/33

Extrait des délibérations du

Conseil Municipal du 13 Décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le six décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - BOITTIAUX Daniel - HOUREZ Pauline - MORTREUX Jean-Marc - KERN Claudine - SANS Patrick - HOUREZ Dominique - BAJEART Christine - URBANIAK Philippe - MOREAU Dominique - LASSELIN Marie-Jeanne - FLOUQUET Jacqueline - PAQUE Marie-Cécile - DAMIEN Jean-Marc - DUDKOWIAK Claudine - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - BARBIEUX Julien - BASSEZ Michel - APRILE Corinne - AUCLAIR Stéphanie - PASEK Florent - LAUDE Michel.

Absents : SCHERER Murielle - FILMOTTE Mathieu - DEPRET Annabelle.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien.

Nombre de Conseillers Municipaux : 27

Présents : 24

Votants : 24

OBJET DE LA DELIBERATION : Suppression d'un poste d'Adjoint au Maire

Résultat du vote :

Abstentions : 8 - Mesdames ZOCCALI, FLOUQUET, APRILE et AUCLAIR, Messieurs BOITTIAUX, LECOMTE, BASSEZ et PASEK

Pour : 16

Considérant le siège de premier adjoint au Maire laissé vacant et au vu de la réorganisation souhaitée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

Fixe le nombre d'adjoints au Maire à sept au lieu de huit.

Décide de supprimer le siège de premier Adjoint laissé vacant, sachant que les autres adjoints remontent d'un cran dans l'ordre du tableau.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Paul COMYN

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20231213-DEL2023_34-DE



Délibération n°2023/34

Extrait des délibérations du

Conseil Municipal du 13 Décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le six décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - BOITTIAUX Daniel - HOUREZ Pauline - MORTREUX Jean-Marc - KERN Claudine - SANS Patrick - HOUREZ Dominique - BAJEART Christine - URBANIAK Philippe - MOREAU Dominique - LASSELIN Marie-Jeanne - FLOUQUET Jacqueline - PAQUE Marie-Cécile - DAMIEN Jean-Marc - DUDKOWIAK Claudine - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - BARBIEUX Julien - BASSEZ Michel - APRILE Corinne - AUCLAIR Stéphanie - PASEK Florent - LAUDE Michel.

Absents : SCHERER Murielle - FILMOTTE Mathieu - DEPRET Annabelle.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien.

Nombre de Conseillers Municipaux : 27

Présents : 24

Votants : 24

OBJET DE LA DELIBERATION : Suppression d'une Commission municipale

Résultat du vote :

Abstentions : 8 - Mesdames ZOCCALI, FLOUQUET, APRILE et AUCLAIR, Messieurs BOITTIAUX, LECOMTE, BASSEZ et PASEK

Pour : 16

Vu la délibération du 4 Juin 2020 portant sur la création de commissions municipales composées du Maire Président et de 11 membres de l'Assemblée,

Vu la délibération du 16 Décembre 2020 portant sur la modification de dénomination de la commission municipale liée aux affaires relatives au développement économique, associatif et sportif local, formation, santé,

Considérant qu'un poste d'Adjoint au Maire a été supprimé et le souhait de Monsieur le Maire de retirer une commission municipale, il est proposé au Conseil Municipal de supprimer la commission suivante :

- Développement économique, associatif et sportif local, Formation, Santé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à cette suppression.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Paul COMYN



VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Délibération n°2023/35

Extrait des délibérations du

Conseil Municipal du 13 Décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le six décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTE, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire**

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - BOITTIAUX Daniel - HOUREZ Pauline - MORTREUX Jean-Marc - KERN Claudine - SANS Patrick - HOUREZ Dominique - BAJEART Christine - URBANIAK Philippe - MOREAU Dominique - LASSELIN Marie-Jeanne - FLOUQUET Jacqueline - PAQUE Marie-Cécile - DAMIEN Jean-Marc - DUDKOWIAK Claudine - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - BARBIEUX Julien - BASSEZ Michel - APRILE Corinne - AUCLAIR Stéphanie - PASEK Florent - LAUDE Michel.

Absents : SCHERER Murielle - FILMOTTE Mathieu - DEPRET Annabelle.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien.

Nombre de Conseillers Municipaux : 27

Présents : 24

Votants : 24

OBJET DE LA DELIBERATION : Commissions Municipales - remplacement d'un membre

Adoptée à l'Unanimité

Monsieur le Maire

RAPPELLE les délibérations prise en séance des 4 Juin 2020, 11 Février 2021 et 15 Juin 2021 portant sur la désignation des membres des commissions municipales,

En raison de l'installation d'un nouveau conseiller Municipal en cette présente séance et de la suppression d'une commission municipale réduisant le nombre de celles-ci à 7,

PROPOSE à l'Assemblée de procéder au vote à main levée et de modifier les commissions suivantes comme suit :

Finances, Ressources Humaines, Administration générale

Patrick SANS	Dominique HOUREZ
Claudine ZOCCALI	Mathieu FILMOTTE
Daniel BOITTIAUX	Marie-Cécile PAQUE
Pauline HOUREZ	Annabelle DEPRET
Jean-Marc MORTREUX	Michel BASSEZ
Claudine KERN	

Travaux, Environnement, Sécurité

Daniel BOITTIAUX	Jean-Marc DAMIEN
Murielle SCHERER	Hugues LECOMTE
Jacqueline FLOUQUET	Mathieu FILMOTTE
Patrick SANS	Michel BASSEZ
Pauline HOUREZ	Annabelle DEPRET
Julien BARBIEUX	

Communication, Information, Développement Numérique

Pauline HOUREZ	Julien BARBIEUX
Dominique HOUREZ	Claudine KERN
Daniel BOITTIAUX	Christine BAJEART
Marie Jeanne LASSELIN	Corinne APRILE
Mathieu FILMOTTE	Florent PASEK
Dominique MOREAU	

Urbanisme, Cimetière, Evénements Ponctuels, Cadastre

Jean Marc MORTREUX	Daniel BOITTIAUX
Murielle SCHERER	Julien BARBIEUX
Claudine ZOCCALI	Philippe URBANIAK
Hugues LECOMTE	Michel BASSEZ
Pauline HOUREZ	Annabelle DEPRET
Dominique MOREAU	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité de voter à main levée et d'adopter cette nouvelle disposition.

Les Commissions municipales sont donc désormais constituées comme suit :

1- Finances, Ressources Humaines, Administration générale

Patrick SANS	Dominique HOUREZ
Claudine ZOCCALI	Mathieu FILMOTTE
Daniel BOITTIAUX	Marie-Cécile PAQUE
Pauline HOUREZ	Annabelle DEPRET
Jean-Marc MORTREUX	Michel BASSEZ
Claudine KERN	

2- Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Vie scolaire

Claudine ZOCCALI	Dominique MOREAU
Murielle SCHERER	Jean-Marc DAMIEN
Julien BARBIEUX	Jacqueline FLOUQUET
Marie-Cécile PAQUE	Michel BASSEZ
Mathieu FILMOTTE	Florent PASEK
Claudine DUDKOWIAK	

3- Travaux, Environnement, Sécurité

Daniel BOITTIAUX	Jean-Marc DAMIEN
Murielle SCHERER	Hugues LECOMTE
Jacqueline FLOUQUET	Mathieu FILMOTTE
Patrick SANS	Michel BASSEZ
Pauline HOUREZ	Annabelle DEPRET
Julien BARBIEUX	

4- Communication, Information, Développement Numérique

Pauline HOUREZ	Julien BARBIEUX
Dominique HOUREZ	Claudine KERN
Daniel BOITTIAUX	Christine BAJEART
Marie Jeanne LASSELIN	Corinne APRILE
Mathieu FILMOTTE	Florent PASEK
Dominique MOREAU	

5- Urbanisme, Cimetière, Evénements Ponctuels, Cadre de vie des quartiers

Jean Marc MORTREUX	Daniel BOITTIAUX
Murielle SCHERER	Julien BARBIEUX
Claudine ZOCCALI	Philippe URBANIAK
Hugues LECOMTE	Michel BASSEZ
Pauline HOUREZ	Annabelle DEPRET
Dominique MOREAU	

6- Fêtes, Cérémonies, Vie Culturelle

Claudine KERN	Marie-Cécile PAQUE
Dominique HOUREZ	Christine BAJEART
Patrick SANS	Murielle SCHERER
Claudine DUDKOWIAK	Florent PASEK
Marie-Jeanne LASSELIN	Annabelle DEPRET
Jacqueline FLOUQUET	

7- Action Sociale, Aînés, Logement

Dominique HOUREZ	Christine BAJEART
Jean-Pierre CHOQUET	Jean-Marc DAMIEN
Claudine KERN	Dominique MOREAU
Claudine DUDKOWIAK	Corinne APRILE
Marie-Jeanne LASSELIN	Florent PASEK
Marie-Cécile PAQUE	

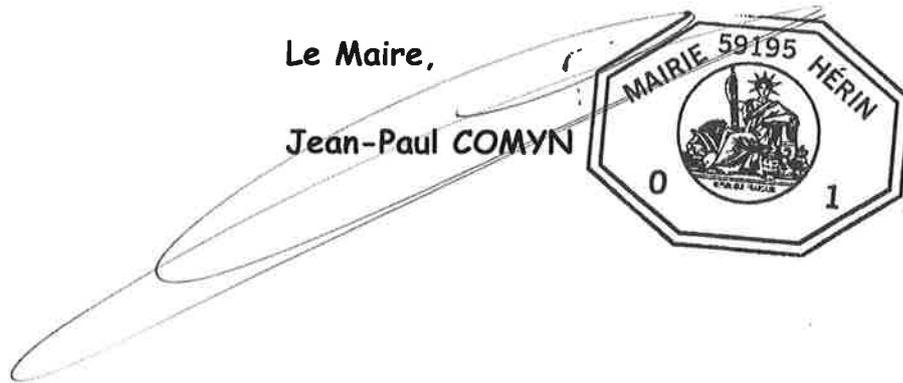
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Paul COMYN



VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20231213-DEL2023_36-DE



Délibération n°2023/36

Extrait des délibérations du

Conseil Municipal du 13 Décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le six décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - BOITTIAUX Daniel - HOUREZ Pauline - MORTREUX Jean-Marc - KERN Claudine - SANS Patrick - HOUREZ Dominique - BAJEART Christine - URBANIAK Philippe - MOREAU Dominique - LASSELIN Marie-Jeanne - FLOUQUET Jacqueline - PAQUE Marie-Cécile - DAMIEN Jean-Marc - DUDKOWIAK Claudine - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - BARBIEUX Julien - BASSEZ Michel - APRILE Corinne - AUCLAIR Stéphanie - PASEK Florent - LAUDE Michel.

Absents : SCHERER Murielle - FILMOTTE Mathieu - DEPRET Annabelle.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien.

Nombre de Conseillers Municipaux : 27

Présents : 24

Votants : 24

OBJET DE LA DELIBERATION : Commission d'Appel d'Offres - Mise à jour des membres

Adoptée à l'Unanimité

Il est rappelé à l'Assemblée que la Commission d'Appel d'Offres est composée de 5 membres titulaires élus dans son sein : le Maire, président et de 5 membres titulaires élus dans son sein.

En raison de la démission d'un membre titulaire, et en l'absence de règles de remplacement des membres de la Commission d'Appel d'Offres au règlement intérieur du Conseil Municipal, il convient de remplacer la place vacante de ce titulaire conformément à l'article 22 du code des marchés publics par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste ; en l'occurrence Madame Dominique HOUREZ.

Il est demandé à l'Assemblée d'entériner cette disposition.

La Commission d'Appel d'Offres se constitue comme suit :

Président : Jean-Paul COMYN

Titulaires :

Daniel BOITTIAUX

Jean-Marc MORTREUX

Patrick SANS

Michel BASSEZ

Dominique HOUREZ

Suppléants :

Claudine ZOCCALI

Marie-Cécile PAQUE

Jean-Marc DAMIEN

Annabelle DEPRET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Jean-Paul COMYN



VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20231213-DEL2023_37-DE



Délibération n°2023/37

**Extrait des délibérations du
Conseil Municipal du 13 Décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le six décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTE, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire**

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - BOITTIAUX Daniel - HOUREZ Pauline - MORTREUX Jean-Marc - KERN Claudine - SANS Patrick - HOUREZ Dominique - BAJEART Christine - URBANIAK Philippe - MOREAU Dominique - LASSELIN Marie-Jeanne - FLOUQUET Jacqueline - PAQUE Marie-Cécile - DAMIEN Jean-Marc - DUDKOWIAK Claudine - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - BARBIEUX Julien - BASSEZ Michel - APRILE Corinne - AUCLAIR Stéphanie - PASEK Florent - LAUDE Michel.

Absents : SCHERER Murielle - FILMOTTE Mathieu - DEPRET Annabelle.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien.

Nombre de Conseillers Municipaux : 27

Présents : 24

Votants : 24

OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA VILLE D'HERIN

Adoptée à l'Unanimité

Monsieur le Maire,

Vu la délibération n°2020/05 du 4 Juin 2020 portant sur la détermination du nombre d'administrateurs et la désignation des membres élus au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville (CCAS),

Vu la démission d'un membre du Conseil d'administration,

Propose de pallier le remplacement du poste vacant par la désignation d'un nouvel administrateur (membre élu) ;

Est soumise la candidature de : Monsieur Jean- Marc DAMIEN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

La liste des 6 administrateurs élus se compose comme suit :

Président : Monsieur Jean-Paul COMYN

- Madame Dominique HOUREZ
- Madame Marie-Cécile PAQUE
- Madame Christine BAJEART
- Madame Claudine DUDKOWIAK
- Monsieur Michel BASSEZ
- Monsieur Jean-Marc DAMIEN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Paul COMYN



VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20231213-DEL2023_38-DE



Délibération n° 2023/38

Extrait des délibérations du

Conseil Municipal du 13 Décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le six décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - BOITTIAUX Daniel - HOUREZ Pauline - MORTREUX Jean-Marc - KERN Claudine - SANS Patrick - HOUREZ Dominique - BAJEART Christine - URBANIAK Philippe - MOREAU Dominique - LASSELIN Marie-Jeanne - FLOUQUET Jacqueline - PAQUE Marie-Cécile - DAMIEN Jean-Marc - DUDKOWIAK Claudine - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - BARBIEUX Julien - BASSEZ Michel - APRILE Corinne - AUCLAIR Stéphanie - PASEK Florent - LAUDE Michel.

Absents : SCHERER Murielle - FILMOTTE Mathieu - DEPRET Annabelle.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien.

Nombre de Conseillers Municipaux : 27

Présents : 24

Votants : 24

OBJET DE LA DELIBERATION : Désignation des représentants titulaire et suppléant de la Commune d'Hérin à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Adoptée à l'Unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la délibération n° 48/14 du Conseil Communautaire de la CAPH en date du 12 mai 2014 relative à la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant que les transferts de compétences des communes membres à leur structure intercommunale, notamment une communauté d'agglomération, se traduisent par des transferts de charges qu'il y a lieu d'évaluer, afin notamment de calculer les dotations de compensation attribuées aux communes membres,

Considérant que, conformément à l'article 1609 nonies C quater du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée au sein de la CAPH aux fins d'évaluation du coût des charges transférées,

Considérant que cette commission est composée de Conseillers municipaux élus au sein de chaque Conseil municipal, chaque commune disposant d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant conformément à la répartition fixée par délibération du Conseil Communautaire de la CAPH n° 48/14 ci-dessus visée,

Considérant que le représentant titulaire a remis sa démission en ses qualités d'Adjoint au Maire et de Conseiller Municipal et que le membre suppléant, décédé, n'a jamais été remplacé,

Considérant que, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants titulaire et suppléant doivent être désignés au scrutin secret. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal après avoir décidé à l'Unanimité de voter à main levée, décide de procéder à l'élection du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Commune de Hérin à la CLECT de la CAPH, comme suit :

▪ **Élection du représentant titulaire :**

Nom du candidat : Madame Marie-Cécile PAQUE

Nombre de Conseillers municipaux appelés à voter : 24

Nombre d'abstention : 0

Nombre de suffrages exprimés : 24

Nombre de voix obtenues : 24 voix

Madame Marie-Cécile PAQUE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue **représentante titulaire** de la Commune de HERIN pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la CAPH.

▪ **Élection du représentant suppléant :**

Nom du candidat : Madame Claudine DUDKOWIAK

Nombre de Conseillers municipaux appelés à voter : 24

Nombre d'abstention : 0

Nombre de suffrages exprimés : 24

Nombre de voix obtenues : 24 voix

Madame Claudine DUDKOWIAK, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue **représentante suppléante** de la Commune de Hérin pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la CAPH.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Jean-Paul COMYN



VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20231213-DEL2023_39-DE



Délibération n°2023/39

Extrait des délibérations du

Conseil Municipal du 13 Décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le six décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - BOITTIAUX Daniel - HOUREZ Pauline - MORTREUX Jean-Marc - KERN Claudine - SANS Patrick - HOUREZ Dominique - BAJEART Christine - URBANIAK Philippe - MOREAU Dominique - LASSELIN Marie-Jeanne - FLOUQUET Jacqueline - PAQUE Marie-Cécile - DAMIEN Jean-Marc - DUDKOWIAK Claudine - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - BARBIEUX Julien - BASSEZ Michel - APRILE Corinne - AUCLAIR Stéphanie - PASEK Florent - LAUDE Michel.

Absents : SCHERER Murielle - FILMOTTE Mathieu - DEPRET Annabelle.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien.

Nombre de Conseillers Municipaux : 27

Présents : 24

Votants : 24

OBJET DE DELIBERATION : REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Résultat du vote :

Abstentions : 4 - Mesdames ZOCCALI et FLOUQUET, Messieurs BOITTIAUX et LECOMTE

Pour : 20

VU les articles L 2123-20, L 2123-23, L 2123-24, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Suite à la suppression d'un poste d'Adjoint au Maire et en prévision de la mise en place de 4 Conseillers délégués,

VU l'obligation de délibérer afin d'appliquer le Régime Indemnitaire des Elus en application des dispositions de la Loi du 27 février 2002

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'approuver les modalités en matière de Régime Indemnitaire des Elus en application de la Loi du 27 Février 2002 et ce, à compter de ce jour, dans les conditions suivantes :

- **Maire** : 53.9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **Adjoint** : 19.4 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **Conseiller Municipal Délégué** : 4.8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

PRECISE que les dépenses afférentes à ces indemnités seront imputées au chapitre 65 des différents budgets communaux.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

**Le Maire,
Jean-Paul COMYN**

